

LIVRET D'INFORMATION

VISCOSUPPLEMENTATION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Une viscosupplémentation consiste en l'injection d'acide hyaluronique au sein d'une articulation pour traiter les phénomènes douloureux liés à l'arthrose et aux lésions du cartilage qui aboutissent à la diminution de la qualité du liquide synovial.

L'acide hyaluronique est une molécule naturellement présente dans l'organisme, de poids moléculaire élevé. Il s'agit d'un véritable gel qui permet d'assurer une meilleure lubrification de l'articulation en injectant un substitut riche en protéines. Selon les autorités de santé et la sécurité sociale, il ne s'agit pas d'un médicament ce qui explique l'absence de remboursement. Il existe un grand nombre de produits commercialisés en fonction du poids moléculaire de l'acide hyaluronique et du conditionnement.

COMMENT SE DÉROULE UNE VISCOSUPPLEMENTATION ?

L'examen est réalisé le plus souvent dans une salle dédiée. Après nettoyage de la zone à injecter, une anesthésie locale est pratiquée.

En cas d'épanchement important, on procédera à une ponction-évacuation qui permet de réduire les phénomènes douloureux avant l'injection d'acide hyaluronique. Une à trois injections peuvent être réalisées en fonction de la pathologie à traiter.

Un repos relatif est souhaitable ce qui signifie que l'articulation doit être mobilisée le moins possible le jour et le lendemain de l'injection. Des douleurs peuvent survenir dans les suites de l'examen et sont habituellement transitoires.

Il est recommandé de glacer l'articulation plusieurs fois par jour durant les 48 premières heures.

L'apparition d'une fièvre et/ou d'un écoulement purulent du point de ponction doivent alerter le patient et nécessitent une consultation rapide. Les infections sont rares (*1 cas sur 10000*) mais nécessitent un traitement antibiotique le plus rapidement possible voire un lavage articulaire.

L'effet du traitement est long à obtenir, de l'ordre de 4 à 8 semaines et dépend de la gravité des lésions arthrosiques. Dans tous les cas, il revient au médecin prescripteur d'évaluer la sédation de la douleur et de prendre la décision d'une nouvelle viscosupplémentation s'il y a l

AVANT DE REALISER LE GESTE DE VISCOSUPPLEMENTATION, IL FAUT :

- Connaître la nature de la pathologie (*d'où la nécessité d'un bilan d'imagerie de qualité*).
- Vérifier l'absence de contre-indication.
- Avoir une ordonnance pour l'anesthésie locale (*lidocaïne 1%*), et l'acide hyaluronique (*Synvisc, Go-on, Synsons, Synocrom, Ostenil, Arthrum...*).
- Que la procédure ait été expliquée au patient lors d'une précédente consultation.
- Que le patient ait pris connaissance de la fiche d'information quelques jours avant la réalisation du geste et qu'il ait donné son consentement.

Dr Jean-Charles GRILLO



POLE ORTHO-SPORT
POLYCLINIQUE LES FLEURS

Dr Jean-Charles GRILLO



POLE ORTHO-SPORT
POLYCLINIQUE LES FLEURS